

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Date de convocation :

05 avril 2016

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9
Votants : 9

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2016 comme suit :

N° 1304/2016

Objet :

Vote des taux
d'imposition

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016	BASES 2016	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	392 500	52 831
Foncier bâti	16,72%	16,72%	232 800	38 924
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	43 600	7 966
CFE	11,86%	11,86%	21 200	2 514
				102 235

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20160411-1304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2016
Publication : 18/04/2016

les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 15 avril 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET



Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 15 avril 2016